

Retour d'expérience (REX) d'un événement significatif

L'AFCN vous communique ce bref retour d'expérience suite à une déclaration d'un événement significatif au regard des critères de l'article 6 du RT du 17/06/2020⁽¹⁾.

Si ces informations sont pertinentes pour vos installations/pratiques, veuillez prendre les mesures proactives éventuelles, ou prendre contact avec votre organisme agréé de contrôle physique.

Etablissements/pratiques concernées

Cabinets et services où sont utilisés des appareils de radiographie dentaire munis d'un bouton de déclenchement manuel.

Description de l'événement

Lors du contrôle d'un CBCT dentaire installé dans un cabinet dentaire, effectué dans le cadre de la radiophysique médicale, l'expert agréé a été exposé par inadvertance.

Date de l'événement

22/02/2024

Cause(s)

Le bouton de déclenchement restant bloqué en mode « active », la prise de cliché a démarré dès que le statut du CBCT dentaire affichait « ready » sur l'ordinateur.

Ce problème technique était connu d'au moins un utilisateur de l'appareil, mais n'a pas été communiqué.

Conséquences éventuelles

Négligeable.

Niveau INES

Ines niveau 0.

Retour d'expérience

- Rappelez à vos travailleurs de signaler immédiatement, au moins au service de contrôle physique, toute anomalie ou tout défaut aux dispositifs de protection.
- Faites vérifier régulièrement vos équipements de protection par votre agent de radioprotection.
- En cas d'incident, suivez les instructions approuvées par votre expert agréé en contrôle physique. En cas de doute, contactez votre expert agréé en contrôle physique.

Pour toute question spécifique ou information complémentaire sur cet événement, n'hésitez pas à prendre contact avec l'AFCN ou votre organisme agréé de contrôle physique.

(1) Règlement technique de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire du 17 juin 2020 fixant les critères de déclaration à l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire d'événements significatifs liés à la radioprotection et/ou la sûreté des travailleurs, du public et de l'environnement lors des pratiques dans les établissements de classe II et III ainsi que lors des transports.